### **PAC/PLU COMMUNE:**

Condé Folie

Retour au SATU attendu pour le :

#### Éléments en retour du **BPLH**

Commune de la communauté de communes la région d'Hallencourt

Code INSEE: 80205

Population: 922 habitants en 2012 (variation population +1,8 dont +1,4 solde migratoire).

466 logements en 2011 (source filocom 2011)

80,7 % résidences principales en 2011 (376 logements) + 1,3 % entre 2003 et 2011

12,9 % résidences secondaires et logements occasionnels en 2011 (60 logements) -0,4 % entre 2003 et 2011 6,4, % logements vacants en 2011 soit 30 (contre 6,2% pour la communauté de communes et 8,2 % pour le département) +3 ,4% de vacance entre 2003 et 2011

### Occupation du parc de logement (INSEE 2012)

Part des ménages propriétaires occupants ; 81,5 %

Part des ménages locataires 17 % dont 2,4 % logements sociaux (12 logements sociaux).

## Programme Local de l'Habitat

Le syndicat mixte du pays des trois vallées a piloté une étude habitat. Suite à cette étude la communauté de communes de baie de somme sud a pris la compétence en matière de PLH en juin 2012.

Toutefois aujourd'hui, suite à la liquidation du cabinet d'étude, la CC peine à finir son PLH.

### Parc de logements locatifs sociaux (LLS)

Nombre de LLS sur la commune au 01/01/2014 : 12 (source : RPLS). Ces logements ont été mis en location la première fois entre 2008 et 2009 (OPAC de l'Oise).

### Programmation de logements locatifs sociaux (LLS)

(hors financements ANRU – commune non concernée)

Logements financés en instance de réalisation / mise en service : Aucun Logements inscrits à la programmation : Aucun

### Le parc privé

### a) Le parc privé potentiellement indigne (PPPI)

	Condé Folie	Région Hallencourt	Somme
Taux de PPPI dans	5,3 %	8,8 %	7,1 %
l'ensemble des résidences			
principale privées			
Taux de PPPI classés en	S	34,3%	10,1 %
catégorie 6 dans l'ensemble			
du PPPI			
Taux de PPPI classés en	S	65,7 %	51,9 %
catégorie 7/8 l'ensemble du			
PPPI			
Taux de PPPI datant d'avant	77,8 %	87,7 %	83,6 %
1949 par rapport à			
l'ensemble de PPPI			

Compte tenu de la faiblesse des chiffres pour la commune, les données sur l'habitat indigne sont secrétisées. Aucun logement de la commune n'est actuellement suivi par la DDTM sur la problématique du parc privé potentiellement indigne.

## Construction et age du parc (Données FILOCOM)

132 résidences principales ont été construites avant 1915. La construction récente (logements construits depuis 2001) représente 9,3 % des résidences principales (11,1 au niveau intercommunal et 10,3 % dans la Somme).

Selon l'INSEE 2012, plus de 42 % des résidences principales ont été construites avant 1946 et 14 % entre 1991 et 2009.

Selon Sidatel 41 logements ont été construit entre 2000 et 2010 pour 499 logements au niveau de la communauté de communes (comprenant Cayeux sur mer et Saint Valéry).

### b) La précarité énergétique

En 2011, le nombre de ménages éligibles aux aides de l'Ahah est estimé à 108 dont 81 ménages très modestes et 27 modestes. Le programme habiter mieux touchant à sa fin il n'y a plus d'opérateur sur le territoire. Les démarches envers l'Anah doivent être effectuées par les ménages (sous condition de ressources).

## c) Les aides de l'Anah et les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

Depuis 2013, l'Anah a subventionné 13 dossiers de propriétaires occupants (PO) et 0 dossier de propriétaire bailleur (PB) sur le périmètre intercommunal.

## d) Dispositifs visant l'amélioration de l'offre d'habitat privé : pas d'opération en cours

### **Enjeux**

La commune de Condé Folie ne présente pas d'enjeux fort en habitat. Elle est située en zone détendue (zone C) et ne bénéficie donc pas de dispositifs d'aides fiscales.

Il s'agit d'une commune rurale non répertorié dans les pôles structurant contrairement à Flixecourt. Le développement de la commune de Condé Folie doit donc être pensé en relation avec l'évolution de Flixecourt. Il s'agit d'inverser la tendance départementale qui veut que les habitants quittent les centres-bourgs équipés de services et de transports au profit de petites communes sans équipements et services. Cette orientation s'inscrit également dans un but de développement durable en permettant ménages de vivre au plus proche des pôles d'emplois et donc d'utiliser moins souvent et moins longtemps la voiture.

En termes de logement la commune est composée de 466 logements. La construction a été dynamique ces dernières années. Elle doit être maîtrisée (éviter étalement urbain hors du village).

Elle comporte 12 % de résidence secondaire. Ce taux est légèrement plus élevé que celui de la communauté de communes d'Hallencourt. Le PLU devra veiller à maîtriser l'évolution des résidences secondaires afin de ne pas pénaliser les résidences principales en augmentant le prix du foncier. Près de 70 % des habitants de la commune peuvent prétendre à un logement social. Il est donc important de proposer des logements ou des terrains à bâtir à des coûts raisonnables.

La commune compte parmi ces résidences principales 12 logements sociaux qui permettent d'accueillir des personnes sous plafond des loyers sociaux. A coté de ces logements la commune pourrait envisager de réaliser des opérations d'acquisition-amélioration afin d'accueillir d'autres personnes en dessous des plafonds HLM. Il peut s'agir notamment de logement communal.

La vacance de 6 % est inférieure à la moyenne départementale. Elle correspond à un taux de rotation classique. Cependant elle est en légèrement augmentation depuis 2003.

Enfin le parc privé a un taux de logement potentiellement indigne de 5 % inférieur à la moyenne départementale de 7 %. La commune devra veiller cependant a identifier ces logements et à aider à leur réhabilitation.



Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

# Porté à Connaissance Risques

• La demande:		
- Date de réception de la	demande : 23/07/15 - Date du traitement : 26/07/15	
- Service et bureau :□]	BPADS □ BPT □ ME ☑ Interne DDTM : SATU	
_ I	Extérieur DDTM :	
- Objet de la demande :	☐ Eolien ☐ PC ou CU - référence : ☐ PAC Communauté de communes ☑ PAC-PLU ☐ Autre : ☐	
- Localisation de la dema		
⊠ Commune(s):	Conde-Folie	
☐ Références cadastrales :		
Objet du projet :	Elaboration du PLU	

# • <u>Informations</u>:

### Vulnérabilité face aux risques :

La commune de Conde-Folie est concernée par le Plan de Prévention des risques inondation de la vallée de la Somme et de ses affluents approuvé le 02 août 2012. La partie **nord du territoire présente très élevée avec risque de nappes affleurantes ; le reste du territoire présente un aléa faible.** La commune de Conde-Folie est concernée par l'aléa retrait-gonflement des argiles essentiellement dans le centre bourg qui est en aléa faible. Une cavité souterraine a été recensé sur la commune et aucun mouvement de terrain n'a été relevé.

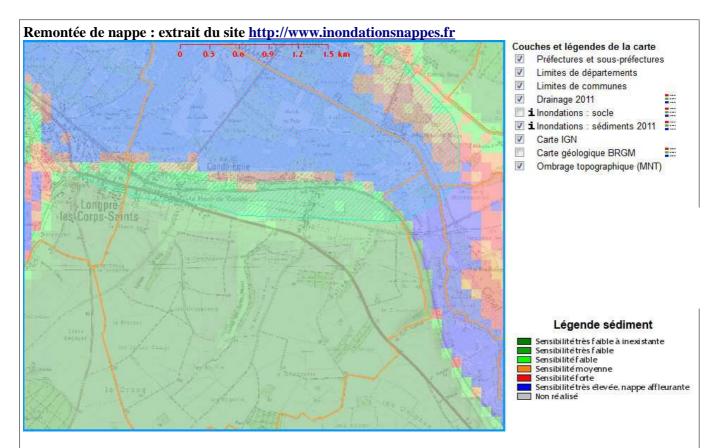
# Arrêtés de catastrophes naturelles : (extrait prim.net)

### Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations par remontées de nappe phréatique	01/01/1988	30/04/1988	05/01/1989	14/01/1989
nondations et coulées de boue	15/12/1993	18/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
nondations et coulées de boue	20/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
nondations par remontées de nappe phréatique	20/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Inondations et coulées de boue	08/06/2007	08/06/2007	18/10/2007	25/10/2007

# <u>Détails :</u>

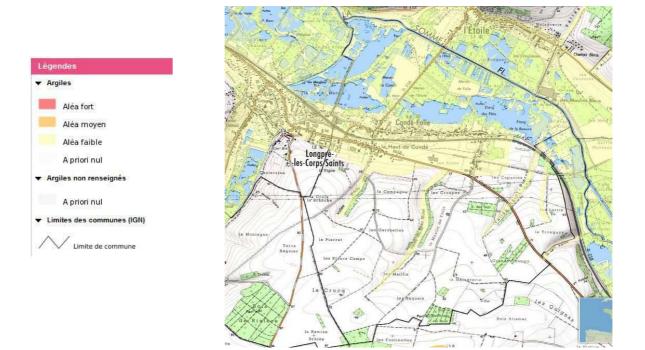
Types de risques recensés sur la commune	☑ Inondations :	<ul><li>☑ Remontée de nappes</li><li>☑ Ruissellement et coulées de boues</li><li>☐ Débordement de cours d'ea</li><li>☐ Submersion marine</li></ul>
	☑ Mouvements de terrain (cavités souterraines, recul du trait de côte)	
	☐ Industriel :	☐ Surpression ☐ Thermique ☐ Toxique
	☐ Transport de Marchandises	s Dangereu
Zone de sismicité	o zone 1 cone 2	
Plan de Prévention des Risques	☐ Pas de PPR	
des rusques	PPRI de la Vallée de la Somm	e et de ses affluents, approuvé le 2 août 201
Atlas des Zones Inondables	⊠ Aucun AZI	
	•	



### **Commentaire:**

La commune de Conde-Folie est concernée par les remontées de nappe. La partie nord du territoire présente une sensibilité très élevée avec risque de nappe affleurante. Le reste du territoire présente une sensibilité faible à très faible.

## **Retrait Gonflement des Argiles:**



La commune de Conde-Folie est concernée par le retrait-gonflement des argiles. Le nord, par endroit, ainsi que le centre bourg présentent un aléa faible. En revanche, la partie sud du territoire est quasiment hors aléa.

Cavités souterraines	☐ Aucune cavité	
	⊠ Cavités recensées : 1	(si oui, indiquer le nombre)
	Cavités géolocalisées	(si oui, indiquer le nombre et insérer la carte)
Mouvements de terra	<b>in:⊠</b> Aucun mouvement de terrain	
	☐ Effondrement :	(si oui, indiquer le nombre)
	Glissement :	(si oui, indiquer le nombre)
	☐ Coulée :	(si oui, indiquer le nombre)
	☐ Erosion des berges	(si oui, indiquer le nombre)
	☐ Chute de blocs / Eboulements	(si oui, indiquer le nombre)

# 27/07/2015 - PAC-PLU de la commune de CONDE-FOLIE

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD3	
RD216	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD3 : TMJ	A 1825 dont 3 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

# • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

« lorsqu'il est constaté qu'une foire ou un marché, même de simple approvisionnement, constitue, en raison de sa tenue sur un emplacement compris en tout ou partie dans les emprises d'une RGC (Route à Grande Circulation), une cause de trouble grave pour la circulation générale, le représentant de l'état dans le département met la commune en demeure de transférer, dans le délai d'un an à partir de cette mise en demeure, cette foire sur un autre emplacement, ou d'en limiter l'emplacement par une ligne déterminée de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises de la route à grande circulation. Après l'expiration du délai d'un an, est de plein droit interdite toute installation ou occupation de terrain qui est faite à l'occasion de cette foire ou de ce marché et ne tient pas compte de la décision du représentant de l'état dans le département».

Circonstances: 28/07/2015

Organisme		
Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0015330 / 00106	Commune 205 (CONDE-FOLIE)	La chaussée est normale.
Sam 14/01/2012	RD 0003	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
20 h 30	PR calculé 11+0800	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 25 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 33 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule même sens même file.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015330 / 00418	Commune 205 (CONDE-FOLIE)	La chaussée est normale.
Ven 15/02/2013	RD 0216	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
21 h 00	PR calculé 20+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0216 , circule sans changement de direction, heurte un piéton, véhicule en fuite.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000377 / 01606	Commune 205 (CONDE-FOLIE)	La chaussée est normale.
Mar 01/11/2011 (F)	RD 0216	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
12 h 00	PR calculé 21+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 34 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0216 dépassant à gauche, heurte un piéton.
	partie rectiligne pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000377 / 01217	Commune 205 (CONDE-FOLIE)	Par temps éblouissant et la chaussée est normale.
Dim 27/06/2010	RD 0216	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 15	PR calculé 21+0300	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 69 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0216 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. B (2 blessés hospitalisés) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 50 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0216 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	pente	Bilan : 2 blessés hospitalisés.

